

La prise en charge des violences sexistes et sexuelles et des discriminations dans l'ESR : les politiques du MESRI

Béatrice Noël

Département des stratégies des ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

I. VSS et discriminations : le constat.

L'enquête VIRAGE-Université

Les étudiantes ont déclaré plus souvent des faits que les étudiants.

Entre 1/3 et 1/4 des étudiantes ont déclaré au moins un fait de violences au cours des 12 derniers mois (injure sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol).

Les violences dans le cadre universitaire s'inscrivent dans la durée et sont relativement récurrentes. Pour un peu plus d'1/3 des étudiantes, les violences dans les études ont démarré avant les 12 derniers mois.

L'enquête « Conditions de vie des étudiants » de l'Observatoire national de la vie Etudiante

- Module sur la perception des discriminations

1 étudiant sur 5 déclare avoir été traité moins bien que ses camarades

Principal motif de discriminations perçues : la nationalité ou l'origine réelle ou supposée

- A partir de cette année (édition 2020) : intégration d'un module dédié aux VSS

II. Des politiques construites progressivement...

Les missions égalité:

- ❖ La création d'une mission égalité est obligatoire depuis la loi du 22 juillet 2013 sur l'ESR (article 46).
- ❖ Un réseau qui se développe avec aujourd'hui plus de 300 personnes référentes en matière d'égalité.
- ❖ Le Ministère anime ce réseau, en étroite collaboration avec la Conférence Permanente des chargé.es de mission égalité – diversité.

Les mesures de lutte contre les VSS :

- ❖ Dès les années 2000 : des lanceurs d'alerte, des premières mesures et des établissements pionniers
- ❖ Depuis 2012 : le développement progressif de politiques publiques par le Ministère et les acteurs clés de l'ESR (circulaires, charte des 3 conférences,...)
- ❖ A partir de 2017 : une accélération des avancées sur le sujet, avec le colloque international du 4 décembre 2017 sur les VSS dans l'ESR
- ❖ 4 chantiers de travail : enquêter, former, communiquer et mettre en place un dispositif

ENQUÊTER, FORMER, COMMUNIQUER ET METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF

**Enquêter
sur les violences
sexistes et sexuelles**
 dans l'enseignement
supérieur et
la recherche

Recommandations pour l'élaboration d'une enquête

Novembre — 2020

est.gouv.fr

**VIOLENCES
SEXISTES ET
SEXUELLES
STOP !**

**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
STOP !**



**LES CELLULES MISES EN PLACE CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**

Cette cartographie permet d'accéder en quelques clics aux informations relatives aux dispositifs de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles présents dans chaque université



III. Avec un ancrage fort aujourd'hui dans la loi de transformation de la fonction publique

- ❖ **Article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique** : obligation de création d'un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans chaque établissement

Deux textes encadrent le fonctionnement de ces dispositifs :

- ❖ Décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- ❖ Charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discriminations, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Le dispositif peut être un outil majeur d'avancées sur ces questions car :

- ❖ Une obligation légale qui prévoit à la fois : **le signalement, l'accompagnement médical et psychologique des témoins et victimes; et le lien vers le disciplinaire**
- ❖ **Coordination** d'une pluralité d'acteurs et d'actrices au sein de l'établissement
- ❖ **Moteur** d'un changement structurel, notamment via la formation des membres du dispositifs
- ❖ **Nécessité d'une connaissance par toutes et tous de ces dispositifs** : actions de sensibilisation, communication efficace

Merci de votre attention

Contact :
beatrice.noel@recherche.gouv.fr